

## La lucarne éclair

### Résultat de l'élection pour combler la vacance à la vice-présidence de l'exécutif syndical

Nous avons le plaisir de vous informer du résultat des élections tenues lors de l'assemblée générale du 4 décembre et ce sera Raphaël Desroches qui comblera la vice-présidence à l'exécutif syndical dès janvier 2019. Nous lui souhaitons la bienvenue et souhaitons souligner l'intérêt suscité par cette élection tant sur la plan des candidatures que de la participation.

#### À venir...

5,6,7 déc.	Conseil fédéral
19 déc.	Comité action-école
20 déc.	Assemblée général du Conseil Central
24-25 janvier	Regroupement Cégep Montréal
22 ou 29 janvier	Assemblée générale Date à confirmer
13 février	Comité action-école/Commission des études

### Question de procédure...

#### Prendre la parole en assemblée

*L'assemblée générale est l'instance décisionnelle du syndicat. Parfois, il peut sembler difficile de s'y retrouver dans ses règles de fonctionnement et dans ses procédures. Nous profiterons de la Lucarne Éclair pour en expliquer certains éléments.*

#### Comment et à quel moment prendre la parole en assemblée?

Tous les membres enseignants ont le droit de parole en assemblée. C'est la présidence d'assemblée qui donne les tours de parole. Il faut donc lever la main pour être vu.e par la personne qui assure la présidence de la réunion et attendre qu'elle nous nomme avant de prendre la parole.

Lorsque vient notre tour de parole, on s'adresse à la présidence en évitant de personnaliser sa communication, que ce soit lorsqu'il s'agit d'un commentaire général ou d'une question précise. Dans ce dernier cas, la présidence donnera à la personne concernée le droit de répondre au moment où elle le jugera opportun. Cette façon de faire assure à toutes et tous la possibilité de faire valoir leur point de vue.

La question préalable est demandée lorsqu'on juge que le débat n'avance plus. Pour pouvoir demander la question préalable, il doit y avoir eu au moins cinq interventions sur une proposition (ou sur son amendement) et on ne doit pas avoir pris la parole au préalable. Lorsque la question préalable est demandée, la présidence fait une pause et demande à l'assemblée si elle est prête à voter. Pour qu'elle soit adoptée, il faut que le 2/3 de l'assemblée donne son assentiment. La question préalable a pour effet de mettre fin au débat.

Il existe toutefois une situation lors de laquelle on n'a pas à demander un tour de parole en assemblée et c'est lorsqu'on demande un point d'ordre.

.../...

### Question de procédure... (suite)

Le point d'ordre est demandé sur des questions de procédures : si on ne comprend plus ce qui se passe ou si on remarque un vice dans les procédures, on demande un point d'ordre. La présidence fera une pause pour entendre la question ou le commentaire et rendra une décision sur la suite des choses. Il est possible de faire appel de cette décision.

### Proverbe du jour

« Deux abeilles ou pas deux abeilles, là est la question? »

(Traduction libre de l'anglais)

### Pourvoi en contrôle judiciaire

L'audition pour valider la recevabilité du pourvoi, qui devait avoir lieu le 29 novembre dernier, a été remise au 20 décembre à la demande de la partie patronale. Dossier à suivre.....

### Conseil Fédéral

Certains membres de l'exécutif seront au dernier Conseil Fédéral de l'année 2018 ce mercredi, jeudi et vendredi. Durant cette absence, veuillez procéder par courriel pour toute question.



AG du 4 décembre 2018... hommage à l'implication d'Anne-Marie Bélanger « Militantisme d'hiver »

### SEECRLJ 2.0

N'oubliez pas de consulter notre page web, régulièrement mise à jour, à l'adresse <https://seecrlj.syndicatcsn.org/>